

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES CERVIDÉS ET LES SOLUTIONS D'URGENCE À DÉGAGER »

M. Dimitri Fourny (cdH). – La presse a à nouveau abordé le problème des dégâts causés par le gibier en surnombre. Ces dégâts se chiffrent en milliers d'euros à charge des exploitants agricoles. Cette fois, les pépiniéristes sont aussi lésés par l'omniprésence et l'appétit grandissant des cervidés. Ils lancent un appel criant à la Région wallonne pour apporter des solutions à ce problème. Le saccage des pépinières par le gibier compromet de plus en plus la production de sapins de Noël en Wallonie et particulièrement dans la région du Sud-Est. C'est regrettable car ce secteur est un des fleurons de l'agriculture wallonne. Plus de 4 millions de sapins de Noël sont produits chaque année par les exploitations wallonnes, dont 80 % sont destinés à l'exportation. En novembre dernier, vous m'annonciez que vous adresseriez au Gouvernement wallon, pour le 1er mars 2008, un rapport sur l'évolution des populations de sangliers durant l'année cynégétique 2007-2008. Ce rapport est-il terminé ? Quelles en sont les conclusions ? Agriculteurs, pépiniéristes et chasseurs s'accordent sur la nécessité de réduire la population de cervidés. Sur 15 ans, elle aurait presque doublé. Pouvez-vous confirmer cette augmentation ? Qu'en est-il du respect des plans de tir ? Ne faut-il pas sanctionner les chasseurs qui n'abattraient pas de façon suffisante ? Les exploitants et les chasseurs estiment qu'il faut revoir à la hausse le quota de tirs pour la saison 2008-2009. Cela ne semble toucher que les cerfs et pas les chevreuils. Un changement est-il envisageable sur ce point ? Ou doit-on s'en tenir à des arrêtés de destruction ? Qu'en est-il des arrêtés ponctuels de destruction que vous pourriez prendre ? Vous avez également demandé l'avis du Conseil supérieur wallon de la Chasse sur deux avant-projets d'arrêtés visant à interdire aux Conseils cynégétiques la possibilité d'introduire, dans leur règlement d'ordre intérieur, des dispositions contractuelles qui restreindraient les périodes d'ouverture de la chasse et d'autre part, les possibilités de régulation, pour les espèces gibiers susceptibles de causer des dégâts à la sylviculture ou à l'agriculture. Cet avis a-t-il été rendu ? Quelle est la position du Conseil ? Quelles mesures

sont envisagées pour réduire ces nuisances et s'assurer que les exploitants agricoles et les sylviculteurs ne soient plus victimes d'importantes pertes économiques ? Une des pistes consisterait dans le placement de clôtures à frais partagés entre producteurs et chasseurs. Je vous rappelle l'arrêté du 30 juin 1999 qui réduit la hauteur des clôtures. Ne faudrait-il pas revoir cet arrêté et imposer des clôtures plus importantes ? Une autre piste serait de responsabiliser les Conseils cynégétiques. En cas de dégâts constatés sur un territoire précis, la victime du dommage pourrait s'adresser directement au Conseil cynégétique et non plus, au cas par cas, à tel ou tel chasseur. En la matière, cela se fait « à la tête du client » et cela varie selon l'application de la réglementation par les différents juges de paix. La jurisprudence varie d'un canton à l'autre. La responsabilisation des Conseils cynégétiques permettrait de responsabiliser les chasseurs et d'assurer le financement des dégâts. Par essence, le problème est que le gibier se déplace. Il faut poursuivre la réflexion sur la législation en matière d'abattage. La dernière piste que je voudrais vous présenter concerne une pratique usuelle dans le Grand Duché du Luxembourg qui concerne une forfaitisation des hauts dommages en fonction du type de culture. Les pouvoirs publics prennent, en partie, en charge le dédommagement. Cette formule permet une indemnisation plus rapide. Il faut faire l'état de la problématique en ce qui concerne la jurisprudence, les juges de paix. La Région wallonne a été mise en cause dans l'application du plan de tir, qui s'avère insuffisante. M. le Ministre, j'aimerais savoir quel est le nombre de dossiers traités dans lesquels il y a une mise en cause de la Région wallonne, pour pouvoir juger de la portée de l'enjeu ?

M. Charles Petitjean (FN). – Pour réagir à cela..

M. le Président. – Je vous rappelle que vous devez demander la parole, Monsieur Petitjean. Vous connaissez la procédure. Si vous le voulez, vous vous inscrivez pour prendre la parole plus tard.

M. Maurice Bayenet (PS). – A la Conférence des présidents, j'ai plaidé pour une instruction en séance plénière de ce problème causé par la surpopulation des cervidés. C'est un problème environnemental et

économique préoccupant. Il n'est pas neuf. Si on relie les différents tableaux de l'environnement wallon des dernières années, on peut dire que la présence importante d'ongulés, cervidés et sangliers est un facteur qui explique la perte de biodiversité dans notre Région. Leur régime alimentaire, composé à la fois de matières herbacées et ligneuses, influence directement la structure et la composition de la forêt. Une présence qu'on pourrait qualifier de « raisonnable » permet le développement de clairières propices au développement d'herbacés. Elle est donc positive pour la biodiversité. A contrario, une présence massive est nuisible tant pour la faune que pour la flore. Le problème est qu'aujourd'hui, en forêt wallonne il y a une surpopulation d'ongulés. Même si, aujourd'hui, nous ne ciblons pas la problématique de la surpopulation de sangliers, il s'agit d'un même problème qui touche l'ensemble de la gestion forestière, voire l'ensemble du territoire. Concernant les cervidés, il ne s'agit pas d'un problème nouveau. C'est pourquoi, sous la précédente législature, le Ministre Happart avait imposé des « plans de tir ». Pour établir ces plans de tir, il faut faire des recensements. Dans mon arrondissement, ces recensements auront lieu cette semaine. Des agents de la DNF et des citoyens seront mobilisés afin d'évaluer les populations des cervidés. Il s'agit d'un exercice intéressant. Monsieur le Ministre, pour endiguer les surpopulations, la seule solution consiste en une régulation et des plans de tir. Si, même avec cela, il y a surpopulation, c'est, soit, qu'ils sont mal établis, soit qu'ils ne sont pas respectés. Je pense que, pour les propriétaires forestiers, dont la moitié sont des propriétaires publics, il est important de lutter contre les dégâts forestiers. Il est indispensable de responsabiliser les chasseurs car ce sont nos meilleurs alliés dans ce domaine. Monsieur le Ministre, pensez-vous qu'il soit envisageable de pénaliser financièrement les conseils cynégétiques qui ne respectent pas les plans de tir ? De même, pensez-vous qu'il soit envisageable d'établir des plans de tir pour les sangliers ? Le bois est une ressource importante de la Région wallonne. Le Gouvernement consent de nombreux efforts pour consolider la filière bois. Il serait dommage que nous soyons à cours de matière première à cause d'un problème qui est connu depuis plusieurs années.

M. Jacques Gennen (PS). – Je ne vais pas demander à M. le Ministre ce qu'il pense de la jurisprudence, des différences de vue des juges de paix et des indemnisations imposées. Je souhaite poser la question de l'arsenal décréteil et réglementaire. Est-il suffisant ? Il s'agit de maintenir un équilibre de la gestion responsable de la forêt par ceux qui en profitent. L'arsenal est-il suffisant pour se faire entendre, face à un conseil cynégétique qui semble agir à sa guise ? S'il est suffisant, qu'en est-il de son application ? Les conseils cynégétiques font-ils bien leur travail ? La gestion est-elle équilibrée par rapport aux enjeux de la forêt ? J'ai des doutes. Quel est votre avis par rapport à d'autres techniques comme le nourrissage ? Il me semble qu'on ne soit pas allé assez loin dans le contrôle de ces techniques. Sans mettre en doute l'enjeu important pour la Région wallonne sur un plan économique en particulier, je me demande s'il valait bien la peine de l'inscrire en séance plénière ? Mais cela a été fait ainsi.

M. Charles Petitjean (FN). – Je vais éviter les redites. Je partage l'analyse de M. Bayenet.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je passe la parole au Ministre Lutgen.

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous remercie d'avoir inscrit ce débat en séance plénière. La préoccupation face à ce débat majeur pour la Wallonie est partagée par beaucoup. La chasse aux sangliers a été fermée le 31 décembre 2007. Je ne peux donc pas encore vous présenter le rapport complet pour la situation du sanglier, mais il sera prêt dans quelques jours. Vous avez eu l'honnêteté de rappeler que le problème n'est pas neuf. En me penchant sur les archives du Parlement wallon, j'ai revu les nombreux débats sur ce sujet depuis quelques années. Cependant le problème n'a certainement pas été réglé. Je partage votre diagnostic d'une surpopulation de cervidés, au moins à certains endroits. Il s'agit de réalités diverses. Les cervidés et les sangliers sont deux problématiques différentes. La question est quels outils avons-nous pour réguler cette surpopulation ? Je me réfère aussi à l'arrêté quinquennal d'ouverture de la chasse et je vous rappelle

quelques autres mesures prises. Premièrement, la régulation passe par une augmentation de la durée d'ouverture de la chasse. Elle est au 1er août pour les sangliers. Deuxièmement, en dehors de l'ouverture de chasse, il a été octroyé à la délégation des ingénieurs de cantonnements de pouvoir donner une autorisation immédiate d'abattage de destruction sans devoir passer préalablement par une autre autorisation du Gouvernement. Troisièmement, il y a les trappes de capture, qui sont surtout intéressantes en milieu urbain et périurbain. Quatrièmement, une autre mesure est de renforcer la recherche scientifique. Il faut des efforts complémentaires pour maîtriser la surpopulation. Nous aurons les chiffres complets d'ici quelques jours. De même, je confirme les chiffres de l'administration. Il y a souvent plus d'ongulés sauvages que ce qui est permis par l'administration. L'avenir de la forêt est compromis dans certaines parties de notre Région. Comment expliquer ce phénomène d'augmentation croissante de la population de certaines espèces ? En fait, celui-ci s'explique par l'addition de plusieurs facteurs biologiques ou autres, comme la douceur des derniers hivers ou la reproduction abondante de certains animaux. Pour lutter contre cette tendance, j'ai autorisé la régulation de certains gibiers dans certains endroits et des mesures ont été prises, comme la chasse sélective ou le nourrissage dissuasif (malheureusement devenu parfois nourrissage persuasif). Que constate-t-on aujourd'hui ? S'il existe une responsabilité de régulation de la part des chasseurs eux-mêmes, nous avons malheureusement constaté que toute une série de conseils cynégétiques donnaient des instructions qui allaient à l'encontre de celles de la Région wallonne. Ceci n'est pas acceptable. J'ai donc pris toute une série de mesures et, à l'heure actuelle, j'attends que le Conseil supérieur wallon de la chasse remette un avis sur les arrêtés afin que nous puissions prendre des sanctions envers les conseils cynégétiques non respectueux de nos recommandations. J'ajoute qu'une table ronde entre les différents acteurs du secteur est prévue. Les horticulteurs, notamment, y seront conviés. Par ailleurs, je compte augmenter de façon importante les moyens qui nous permettront d'atteindre les quotas d'animaux. Si, malgré ces mesures, les quotas ne sont pas atteints, d'autres décisions devront être prises. Les problèmes de surpopulation concernent aussi bien les agriculteurs que les pépiniéristes. Ils relèvent aussi de la sécurité routière et du maintien de la

biodiversité. Bref, pour toutes ces raisons, toute une série de décisions ont déjà été prises et d'autres devront bientôt l'être.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je vous remercie pour l'intérêt que vous marquez pour la gestion de ce dossier. Je vous remercie également d'avoir pris toutes ces dispositions. Les avant-projets vont donc bientôt arriver et je ne peux que m'en réjouir. Je suis également heureux que vous ayez élargi la table ronde aux pépiniéristes.*

M. Maurice Bayenet (PS). – *Je me joins à la réplique de M. Fourny. Il faut que cette table ronde se réunisse le plus rapidement possible. Je suis particulièrement interloqué par le problème, puisque ma sous-région est une région de sapins de Noël destinés à l'exportation. Elle est très touchée par la surabondance de cervidés. Vous avez raison de souligner la question de la sécurité routière. J'ajoute d'ailleurs que le principal prédateur du castor est la route. Ceci suscite des questions sur ces espèces qui n'ont pas de prédateur, qui sont sauvagement réintroduites et qui perturbent le biotope. Des mesures doivent encore être prises pour renforcer la responsabilisation.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Je propose que le débat ne s'éternise pas au Parlement pour que notre Président puisse aller réguler lui-même les espèces concernées.*

M. le Président. – *Je pense qu'il serait effectivement utile de remettre de l'ordre dans les conseils cynégétiques.*

M. Jacques Gennen (PS). – *Je partage le point de vue de mes Collègues, mais j'ajouterai qu'il y a encore beaucoup de travail. Je demande à M. le Ministre d'être attentif aux conseils cynégétiques et à l'application des recommandations de la Région wallonne.*

M. Charles Petitjean (FN). – *Je me réjouis que la table ronde que vous annoncez s'ouvre aux pépiniéristes. Toutefois, je souhaiterais que les*

Communes soient aussi invitées, car elles sont aussi propriétaires de bois et sont parfois pénalisées par les sangliers et les lapins.

Parlement wallon – Séance publique du mercredi 19 mars 2008